



## Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

---

### Réunion du mardi 7 décembre 2021 PAR VOIE ELECTRONIQUE

Présents : MM. Eric BERTIN, Roland BROUAT, Dominique D'AGOSTINO, Jacky BLANCARD, Luc ROUX, Yves BEGON.

#### **HORAIRES DES RENCONTRES (rappel de l'article 4.4 du Règlement des championnats Régionaux Futsal)**

---

Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile, le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre **15h00 et 17h00**.

La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenus, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, après accord écrit des deux clubs, la rencontre peut être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi à 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive). A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure, **le samedi à 17h00**. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

#### **COUPE NATIONALE FUTSAL**

---

##### **A - DOSSIER du match (n° 26176.1) non joué : CONDRIEU FUTSAL CLUB / FUTSAL COURNON du 27/11/2021**

Comptant pour le 3<sup>ème</sup> tour régional de la Coupe Nationale Futsal, ce match n'a pu se disputer en raison de l'absence annoncée du Club de Futsal COURNON pour cause de cas contact ou positif au covid dans son effectif.

Le club n'ayant pu être en mesure de fournir les justificatifs requis et en application des dispositions arrêtées par le COMEX lors de sa réunion du 20 août 2021, la Commission décide de prononcer le forfait de l'équipe FUTSAL COURNON et de déclarer CONDRIEU FUTSAL CLUB qualifié pour le tour suivant de la compétition.

**La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 2 jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

## **B - 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe Nationale Futsal**

M. BERTIN communique le tirage au sort du 4<sup>ème</sup> tour régional de la Coupe Nationale Futsal qui se disputera les 18-19 décembre 2021.

**A.J. IRIGNY / FUTSAL CLUB DU FOREZ**  
**FUTSAL BOURGET / VAULX EN VELIN FUTSAL**  
**CLERMONT METROPOLE / FOOT SALLE CIVRIEUX**  
**PLCQ FUTSAL CLUB / OLYMPIQUE LYONNAIS**  
**CALUIREFUTSAL F.C. / VIE ET PARTAGE**  
**FUTSAL PONT CLAIX / CONDRIEU FUTSAL CLUB**  
**VENISSIEUX F.C./ FUTSAL MORNANT**  
**SAINT PRIEST / L'OUVERTURE**  
**Se. MONTREYNAUD / GOAL FUTSAL CLUB**  
**R.C.A. FUTSAL / A.L.F. FUTSAL ou U.S. SAINT FONS FUTSAL**

Le 5<sup>ème</sup> et dernier tour régional est prévu pour les 08-09 janvier 2022 avec l'entrée en lice des deux clubs nationaux de la LAuRAFoot.

## **COURRIERS DE CLUBS**

---

### **4<sup>ème</sup> TOUR DE LA COUPE NATIONALE FUTSAL**

#### **\* CALUIRE FUTSAL CLUB**

Le match n° 26213.1 : CALUIRE FUTSAL CLUB / VIE ET PARTAGE se déroulera le samedi 18 décembre 2021 à 14h30 au gymnase Cuzin à Caluire.

#### **\* SE MONTREYNAUD**

Le match n° 26218.1 : SE MONTREYNAUD / GOAL FUTSAL CLUB se déroulera le samedi 18 décembre 2021 à 19h00 au gymnase Clémenceau, Impasse Clémenceau à Saint Etienne.

#### **\* P.L.C.Q**

Le match n° 2600.1 : P.L.C.Q. / FOOT SALLE CIVRIEUX se déroulera le dimanche 12 décembre 2021 à 16h00 au gymnase de la Halle des Sports à Unieux.

Le match n° 26020.1 : P.L.C.Q. / F.C. CLERMONT METROPOLE se déroulera le samedi 15 janvier 2022 à 16h00 au gymnase de la Halle des Sports à Unieux.

## **DOSSIERS**

---

### **En R1 FUTSAL**

La Commission prend acte de la décision de **J.O.G.A.**, en date du 25 novembre 2021, de déclarer forfait général pour cette saison en championnat R1 Futsal.

Il est demandé aux clubs de la poule d'enregistrer le retrait en compétition de JOGA

### **En R2 FUTSAL**

Match n° 25946.1 du 05/12/2021

La Commission enregistre le forfait de **CLERMONT L'OUVERTURE (2)** et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point et 0 but pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (VAULX EN VELIN F.C.) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

## AMENDES

---

### A – Forfait général

\* **J.O.G.A.** (590636) – Le club est amendé de la somme de 600 € pour le forfait général en R1 Futsal

### B – Forfait

\* **CLERMONT L'OUVERTURE** (554468) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait de son équipe Seniors (2) sur le match n° 25946.1 du 05/12/2021.

\* **COURNON FUTSAL** (581487) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait de son équipe en Coupe Nationale Futsal sur le match n° 26176.1 du 27/11/2021.

***Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

Yves BEGON,

Eric BERTIN,

Président des Compétitions

Président de la Commission